



**UNE FORCE EN AMÉRIQUE DU NORD
ET À L'ÉCHELLE MONDIALE**

Nous sommes un important fournisseur de services de transactions bancaires mondiales. Sans égal en termes de notre plate-forme bancaire nord-américaine, nous assurons aussi une intégration réussie de produits et de services à l'échelle mondiale.

Voici nos services bancaires :

- Solutions de placements et de comptes
- Services bancaires électroniques
- Services de paiements
- Cartes commerciales
- Financement du commerce international
- Opérations de change



MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Modification du processus de facturation des TEF retournés et amélioration du service TEF

MODIFICATION DU PROCESSUS DE FACTURATION DES TEF RETOURNÉS

À compter du 16 juin 2008, les frais applicables aux TEF retournés (crédits et débits) sont désormais perçus par voie d'un relevé mensuel Paiement direct Scotia, si bien qu'ils ne paraissent plus sur les relevés de compte d'entreprise (DDA) en tant que frais de contrepassation électronique. Aucun changement n'est apporté aux frais de contrepassation électronique par rapport à ce qu'ils étaient sur le relevé DDA.

AMÉLIORATION DU SERVICE TEF

À compter du 16 juin 2008 également, des améliorations sont apportées au service TEF de façon que les clients comprennent mieux et gèrent plus efficacement les TEF retournés. Ces améliorations profiteront aux clients qui souscrivent actuellement l'un des services TEF/Paiement direct Scotia au Canada, y compris les clients du Service international de paiements multiples et du Service complet de paiements en ce qui concerne les services de transferts électroniques de fonds canadiens.

■ **Des renseignements plus complets sur les TEF retournés transmis sur le relevé DDA des clients**

Désormais, les relevés DDA destinés aux clients contiendront davantage d'information, de sorte que les clients seront en mesure de constater les TEF retournés et de mieux comprendre la raison d'être des effets retournés. Un numéro de contrat Paiement direct Scotia (PDS) particulier et une date de retour sont associés aux effets retournés afin de faciliter la consultation.

Les clients doivent continuer à se reporter au Relevé des effets retournés pour plus de renseignements sur leurs effets retournés, comme la raison d'un retour et les numéros de référence.

■ **Option de regroupement des TEF retournés par jour**

Les clients ont la possibilité de regrouper tous leurs TEF retournés et de demander à ce que la somme totale des retours fasse l'objet d'une seule écriture dans leur compte DDA, conformément au contrat PDS. Actuellement, tous les retours TEF font l'objet d'une écriture distincte. Les écritures dans le compte DDA indiqueront les cinq premiers chiffres des numéros de contrat PDS et le nombre d'effets retournés que représente chacune des écritures.

Le Relevé des effets retournés continuera de dresser la liste des différents retours, la raison des retours, le montant de même que tous les autres renseignements habituels.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec
JD Penner à l'adresse jd.penner@scotiabank.com

SERVICE DE TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS (TEF)



LES TEF RETOURNÉS EN BREF

- Un TEF retourné est un transfert de fonds électronique retourné par la banque ou la succursale de destination.
- Les TEF, tant les comptes clients (débits) que les comptes fournisseurs (crédits) peuvent être retournés pour différentes raisons (compte fermé, numéro de compte non trouvé, payeur/bénéficiaire décédé, etc.). Dans le cas des comptes clients (aussi appelés «prélèvements autorisés»), un retour peut être attribuable à une insuffisance de fonds.
- Désormais, pour tout effet TEF inscrit sur votre relevé de compte d'entreprise (DDA), l'écriture indiquera qu'il s'agit d'un TEF retourné et précisera à quel contrat de service TEF (contrat PDS) l'effet renvoie. Auparavant, les écritures n'indiquaient pas qu'il s'agissait d'un TEF retourné ni à quel contrat l'effet faisait référence.

De plus, les frais inhérents aux TEF retournés, qui étaient intégrés à vos frais de compte, figureront dorénavant sur votre relevé Paiement direct Scotia (TEF).

- Des modifications en cours faciliteront le rapprochement et la justification de vos TEF retournés de même que le dénombrement des effets TEF qui vous sont retournés.
- Votre Relevé des effets retournés est la meilleure source d'information sur les TEF retournés. Il dresse la liste de toutes les opérations, la raison des retours et l'information de référence. Vous avez accès à ce relevé selon le canal de distribution choisi au moment de votre inscription au service TEF.
- Aucun changement n'est apporté au Relevé des effets retournés.



MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec
JD Penner à l'adresse jd.penner@scotiabank.com